

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024
(Convocation faite le 05/04/2024)

Etaient présents : Monsieur Jean-Loup EVRARD, Monsieur Luc JONNET, Monsieur Dominique KOBSCHE, Monsieur Benoit FRANCOIS, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, Monsieur Benjamin NOEL, Madame Séverine SALVY, Monsieur Gaëtan DEVOS, Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA.

Absents excusés : Cristina LUCAS ayant donné pouvoir à Séverine SALVY, Julien GILLE ayant donné pouvoir à Luc JONNET, Armelle SCHADECK ayant donné pouvoir à Jean-Loup EVRARD, Ganaël VATON et Jennifer GUERIN absents excusés.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Autorisation de signature de contrats d'assurance Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier pour les travaux de construction du bâtiment technique

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte de souscrire auprès de la SMABTP une assurance pour les travaux de construction du bâtiment technique, à savoir celle pour la garantie pendant l'exécution des travaux d'un montant de 2 966,73 € et celle pour garantir les travaux pendant 10 ans d'un montant de 6 814,58€.
- les crédits seront prévus au budget primitif 2024
- autorise le Maire à signer ces contrats ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Aménagement d'un trottoir pour la parcelle vendue à GMA Invest - Travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise EVEA d'Athis qui s'élève à 845,75 € HT (1 014,90 € TTC) relatif à l'aménagement du bout du trottoir et à la mise en résistance poids lourds de la deuxième entrée de la parcelle qui sera vendue à GMA Invest.
- les crédits seront prévus au budget primitif 2024
- autorise le Maire à signer le devis ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Demande de subvention auprès de la CMMA pour l'achat de tenues pour les sapeurs-pompiers

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès de la CMMA pour l'achat des tenues pour les sapeurs-pompiers dont le devis s'élève à 904,30 € HT (1 085,16 € TTC)
- charge le Maire à effectuer la démarche auprès de la CMMA et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Autorisation de signature d'une convention avec l'Union Sportive de Oiry et la Commune de Oiry pour la mise à disposition des terrains de football et de leurs équipements

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit des terrains de football et de leurs équipements à l'Union Sportive de Oiry et à la Commune de Oiry pour les entraînements et dans l'avenir peut-être pour des matchs ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Modalités de gestion du domaine public dans les lotissements du Levant et de la Louvetière

Le Conseil Municipal fixe les modalités de gestion du domaine public des lotissements du Levant et de la Louvetière suite à leur reprise par la Commune et les présentera aux habitants de ces lotissements.

Règlement des deux cimetières

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet du règlement des cimetières établi par les élus de la commission créée à cet effet.

Demande d'aide pour des obsèques

Le Conseil Municipal souhaite avoir plus de renseignements concernant la demande reçue émanant de ses enfants pour la prise en charge des frais d'obsèques d'une personne résidant à la maison de retraite.

Avis sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Tours sur Marne

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Tours sur Marne qui a pour but de faciliter le recours aux énergies renouvelables.

Questions diverses :

Après avoir pris connaissance des mails envoyés par un locataire d'un bâtiment communal suite à un trouble survenu en pleine nuit lors d'une location de la salle des fêtes, le Conseil ne tient pas compte de ses réclamations qui lui semble injustifiées. Rien ne sera changé quant à la conduite actuelle de la gestion de la salle des fêtes.

Le secrétaire de séance,
Benjamin NOEL

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD